

République française

Département de la Haute-Corse

COMMUNE DE PRUNELLI-DI-CASACCONI

Séance du 23 novembre 2023

Membres en exercice : 10	Date de la convocation : 13/11/2023
Présents : 6	<i>L'an deux mille vingt-trois et le vingt-trois novembre l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie sous la présidence de Madame Christiane MARIOTTI</i>
Votants : 8	Présents : Christiane MARIOTTI, Paul Jean AGOSTINI, Jean-Pierre ROCCHI, François CAVECCHIO, Pierrick NANNINI, Jean-Paul MATTEI
Pour : 8	
Contre : 0	Représentés : Paul COLOMBANI par Christiane MARIOTTI, Jean-Louis FILIPPI par François CAVECCHIO
Abstentions : 0	Excusés :
	Absents : Marie Paule GIRONI, Antoine ORSONI
	Secrétaire de séance : Christiane MARIOTTI

Objet : Réservoir d'eau : travaux dans la chambre des vannes, vidange et nettoyage, réparation de fuites - plan de financement - DE_2023_023

Des travaux de colmatage de fuites sont nécessaires sur les parois du réservoir et dans la chambre des vannes.

Par ailleurs, le sol de cette dernière est en terre battue ce qui ne permet pas un repérage immédiat d'éventuels écoulements d'eau.

Le Maire propose de faire réaliser une dalle en béton avec canalisation de rejet extérieur.

La commune n'a reçu qu'un seul devis, malgré l'affichage d'un appel d'offres pour ces travaux avec une date limite de dépôt au 15 octobre 2023, comme cela avait été demandé par les Conseillers municipaux pour chaque opération envisagée.

Les travaux sont estimés à 8 040 € HT et TTC. Ce montant comprend la vidange et le nettoyage du réservoir.

Le plan de financement pourrait être le suivant :

- Subvention de la CdC 80 %
- Part communale 20 %

Le Conseil municipal est invité à en délibérer.

L'ensemble des conseillers approuvent la réalisation de ces travaux et votent le plan de financement tel que proposé par le Maire, sur la base de 8 040 € HT.

Madame le Maire est chargée d'effectuer la demande de subvention auprès de la Collectivité de Corse et de signer tous documents relatifs à cette opération.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Pour extrait conforme au registre des délibérations de la commune.

Le Maire, Christiane Mariotti



SOUS-PREFECTURE DE CORTE
Date de réception de l'AR: 28/11/2023
02B-212002505-20231123-DE_2023_023-DE